

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 13

Artikel: Lausanne, 30 mars 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 30 Mars 1878.

Le *Tour du Monde en 80 jours* est près d'atteindre sa trentième représentation. Ce succès sans précédent dans notre petite ville est dû en grande partie au charmant ballet, qui se termine chaque soir aux applaudissements répétés de la salle entière. Ce genre de spectacle, inconnu à la majeure partie de notre population, a attiré des spectateurs de toutes les parties du canton, et nous ne croyons pas exagérer en disant que 25,000 personnes, au moins, ont assisté à la représentation de la pièce de MM. Dennery et Jules Verne.

Ceci nous fournit l'occasion de donner à nos lecteurs quelques renseignements fort curieux, empruntés à l'*Illustration*, sur la manière dont on forme ces jeunes danseuses, si vives, si gracieuses, dans les ballets de l'Opéra, dont on vient de nous donner un échantillon.

« Le public, dit le journal que nous venons de citer, qui, du haut de l'amphithéâtre ou du fond de sa loge, lorgne d'un œil distrait les pirouettes des sylphes, les entrechats des bergères, les tacquetés et les variations, ne sait pas au prix de quelles souffrances physiques, de combien de tortures brutales est obtenue cette légèreté d'oiseau ; il ne se doute pas de ce qu'il en coûte pour avoir des ailes !

» Il faut dix à douze ans pour avoir une danseuse passable. Du jour où le professeur, assisté d'un médecin, a déclaré l'enfant propre pour la chorégraphie, le travail commence, fatigant, absorbant. D'instruction, il peut à peine être question. La danseuse sait que Londres, Vienne et Milan sont de grandes villes, qui possèdent de beaux corps de ballets : voilà pour la géographie ; que Guillaume-Tell est un héros suisse, devant lequel on dansait des tyroliennes : voilà pour l'histoire ! Son horizon ne s'étend pas au-delà de l'Opéra. En se promenant à la campagne, elle s'écrie devant un joli paysage : « C'est comme dans *Sylvia* ! »

» Toute petite, sa mère la présente à la classe de M^{me} Mérante, rue Richer. Aussitôt admise, elle appartient à l'Opéra, où elle figurera moyennant trente sous par représentation et trente sous par répétition... Entrons dans la classe. C'est une pièce carrée, éclairée d'en haut. Une partie de la pièce est remplie d'ombre, l'autre est lumi-

neuse. Cette opposition violente fournit au regard des surprises charmantes et baroques. Surgissant de l'ombre, on voit des formes blanches tourner dans un rayon de soleil.

Une petite femme pâle, droite, sévère, vêtue d'une robe noire avec une écharpe multicolore croisée sur la poitrine : voilà le professeur, Mme Zina Mérante, la femme du maître de ballet de l'Opéra, une femme d'un grand mérite et d'un véritable talent. Un homme long, maigre, avec les moustaches et la barbe grise, un peu raide, un peu sec, voilà le joueur de violon. Il est midi. La porte du vestiaire dans lequel les élèves viennent se débarrasser de leurs méchantes petites robes s'ouvre avec fracas et quinze petites filles décolletées, les bras nus, en jupes de mousseline, vingt fois blanchies et reblanchies, sales, trouées, effrangées, font leur entrée. Il y en a de toutes petites qui peuvent avoir de 7 à 8 ans, de moyennes qui en ont bien 12, de plus grandes qui vont, sous peu, être enrôlées parmi les coryphées. Elles sont généralement pâles et maigres, avec je ne sais quel air maladif répandu sur le visage où brillent de grands yeux vifs, ardents, curieux, effrontés.

Derrière elles les mamans, le tricot traditionnel à la main.

... Deux barres d'appui font le tour de la salle, la barre d'en bas destinée aux bras, la barre d'en haut aux jambes. La leçon commence par l'*Exercice général à la barre*. Voilà les gamines aux barres d'appui, les têtes renversées, les cheveux défaits, les reins cambrés ; les jambes se lèvent en cadence, les corps décrivent des courbes disgracieuses ; tantôt c'est la jambe droite qui se met à battre la jambe gauche, puis c'est la jambe gauche qui vient battre la jambe droite. Mme Mérante est au milieu de la salle, droite, attentive, dominant les plaintes du violon, de sa voix brève : Avancez les talons ! — Serrez les pointes ! — Serrez les reins ! — Forcez sur le plié ! — Baissez les épaules ! — Rentrez les hanches ! — Soutenez les poignets ! — Lâchez le coude ! — Cassons-nous ! Et à ce dernier commandement, les élèves, tout en tenant la barre d'en bas de la main droite, doivent poser le pied gauche sur la barre d'en haut.

Dans la seconde partie de la leçon a lieu l'exercice d'ensemble et de pas composés. Les bras nus se lèvent, s'arrondissent au-dessus de la tête, se croisent sur la poitrine, se détendent sur la jupe de

mousseline. Elles tournoient, pirouettent, s'élèvent, retombent, puis forment des *groupes à deux*. — Ballonné, leur crie Mme Mérante, fondu, assemblez, soutenez, souriez, souriez !

Ah ! ce sourire, ce sourire à l'abonné qui a payé pour qu'on lui sourie, ce sourire obtenu à force d'études et de taloches, c'est l'impression la plus pénible qu'on rapporte de la leçon. »

L'*Illustration* donne encore de nombreux détails sur ce sujet, accompagnés de jolis dessins, qui ne font qu'en augmenter l'intérêt.

Le *Moniteur de la coiffure* publie une causerie sur le commerce et l'industrie des cheveux, à laquelle nous empruntons les curieux détails qui suivent :

« Entre les formes variées sous lesquelles le luxe se manifeste aujourd'hui, dit A. Karr, il faut compter le luxe pour les femmes. On a souvent parlé de l'influence, de la puissance de la mode ; on n'en a pas assez dit. Voyez les portraits du temps de Louis XV. La mode voulait alors qu'on eût le nez retroussé. Eh bien ! les femmes trouvaient moyen d'avoir le nez retroussé. Aujourd'hui, on a imaginé une coiffure qu'exige deux mètres de cheveux. Tout le monde a deux mètres de cheveux. Mais ce n'est pas sans étonnement que l'on voit des femmes qui avaient à peine, la semaine dernière, assez de cheveux pour la plus humble coiffure, en avoir en abondance aujourd'hui. Aussi je tiens d'un coiffeur célèbre que certaines femmes une fois lancées, voulant réunir sur leur tête toutes les magnificences que se permettent séparément les maîtresses de quelques proverbiales crinières, et pensant que les cheveux sont comme les galons, que l'on n'en saurait trop prendre quand on en prend, portent à la fois jusqu'à sept petites perruques, c'est-à-dire sept pièces de cheveux postiches..... Si vous rencontrez une femme dont la coiffure simple et modeste vous paraisse relativement un peu indigente, soyez sûr que c'est une femme qui a une très grande abondance de cheveux, et qu'elle en a sans doute beaucoup plus que celles qui en montrent tant. »

La critique a beau fulminer contre l'usage des cheveux postiches, ajoute le *Moniteur de la coiffure*, les femmes n'en continueront pas moins à en porter.

On sait que, dans certaines contrées, on échange diverses marchandises contre des cheveux ; des indiennes, des mousselines, des calicots, etc. Certains coupeurs, pour duper plus facilement les jeunes paysannes, organisaient même des jeux de hasard.

Il n'y a pas longtemps qu'on voyait, en Touraine, de charmantes jeunes filles ou femmes apparaître dans des sortes de bazars en plein vent, et portant un joli ruban attaché à leur ceinture. Ce n'était pas un signe de coquetterie chez elle, cela voulait dire : *Regardez ces cheveux ; ils sont à vendre !* Alors les amateurs pouvaient sans crainte s'approcher d'elles, soulever leur opulent chignon et, s'il était à leur gré, commencer à en débattre le prix. Dès que ce prix était fixé, l'acheteur, armé de ciseaux, enlevait la toison, en laissant seulement au front une petite couronne de cheveux, dont les plus jolies, parmi ces jeunes femmes, se servaient comme parure sous leurs coiffes.

Dans quelques petits villages du Finistère, les coupeurs font leur ronde le jour de marché ; la jeune fille qui désire vendre ses cheveux monte sur une futaille et là, dénouant sa coiffure, laisse tomber sa chevelure sur ses épaules. Des enchères animées s'engagent aussitôt, et les cheveux appartiennent au plus offrant.

Néanmoins, dans certaines contrées, où paraît dominer le respect dû aux charmes de la femme, les coupeurs rencontrent parfois de sérieuses entraves à l'exploitation de leur industrie. On a vu des jeunes gens pleins d'une noble ardeur se liguier contre ceux qui venaient ravir à leurs belles un de leurs plus précieux attraits, et repousser à coups de

bâton et à coups de pierres l'invasion des coupeurs, lesquels ont appris, au détriment de leurs épaules, que la beauté peut trouver de rudes champions. Ce n'est donc souvent qu'avec de grandes précautions qu'un coupeur doit opérer. Un coupeur qui s'y connaît n'hésitera pas à faire trente ou quarante lieues pour aller conquérir une chevelure dont le mérite lui aura été signalé. Il est à remarquer cependant que les coupeurs s'écartent rarement de la contrée qu'ils ont adoptée. Par une convention tacite, qui a parmi ces gens force de loi, chacun d'eux s'interdit de chasser sur les terres d'un confrère.

Dans les foires seulement la concurrence est admise. Une vingtaine de coupeurs s'y trouvent réunis ; tous étalent leurs marchandises et s'égosillent à qui mieux mieux : *Hé ! femmes. Qui veut se faire couper les cheveux ? par ici. Hé ! femmes ! par là !* Et les étoffes multicolores offertes en échange passent dans toutes les mains, et de toutes les mains sur toutes les épaules. Comment ces femmes résisteraient-elles longtemps à une séduction où leur coquetterie est mise en jeu ? Les coiffes sont vite à bas, et, en deux coups de ciseaux, la chevelure est au fond du sac, tandis que les paysannes, toutes penaudes, s'en vont coiffées à la Titus. Autrefois la coupe se faisait en plein vent ; une mesure de l'autorité exige maintenant qu'elle ait lieu hors des regards du public, aussi chaque coupeur exploitant les foires est-il pourvu d'une baraque à cet effet. »

Comme nous avons parlé dernièrement de la petite révolte qui a éclaté, à l'occasion de l'avènement de Léon XIII, parmi les soldats suisses qui composent la garde du Vatican, et que cet incident a ramené sur le tapis le proverbe : *Point d'argent, point de Suisses*, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante adressée au *Petit Marseillais* par un de nos compatriotes habitant Marseille :

« Point d'argent, point de Suisses ! » disiez-vous l'autre jour, Monsieur, à propos de la mutinerie d'une trentaine de gardes du Vatican. — Permettez à un intéressé de relever ce que ce proverbe — mal interprété par ceux qui en ignorent l'origine — a d'honorable pour nous.

C'était en 1522, après les brillants faits d'armes de Novare et de Vigevano.

Les Suisses, auxquels, seuls, ces succès étaient dus, décimés et mourant de faim, ne recevaient point cette solde tant de fois promise et si chèrement acquise d'avance.

Albert de Stein, délégué par eux à Lautrec, lui transmet de leur part ces simples paroles :

« Demain argent ou bataille ; sinon, après-demain, congé. »

C'est en vain qu'on leur dépêcha un condottiere italien pour les engager à vivre, comme le reste de l'armée, de pillage et de rapines : « Discipline avant tout, répondirent-ils fièrement ; point d'argent, point de Suisses ! » Et, le lendemain, fidèles à leur parole, ils se faisaient hacher à la Bicoque.

En lisant dans un journal français ce nouveau commentaire d'un vieux cliché, on se rappelle involontairement la réponse du colonel des gardes suisses réclamant de Louis XIV l'exécution de ses engagements : « On pourrait, disait le roi, paver la route de Paris à Bâle avec l'argent que les Suisses ont reçu de la France ! »